



**PUBLICATION IMMÉDIATE**

**PIO 11/04**

**M. ASSAD KOTAITE ÉLU PRÉSIDENT  
DE LA 35<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE L'OACI**

**MONTRÉAL, le 1<sup>er</sup> octobre 2004** — M. Assad Kotaite, Président du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), a été élu par acclamation Président de la 35<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI plus tôt cette semaine, et il présidera donc cette réunion mondiale de l'aviation jusqu'à sa conclusion le 8 octobre 2004.

Plus de 1 100 délégués de 178 États contractants de l'OACI et de 29 organisations internationales examinent des questions d'importance stratégique pour le développement futur du transport aérien mondial en matière notamment de sécurité, de sûreté et de protection de l'environnement en aviation. Il est aussi question de la libéralisation du secteur du transport aérien, des politiques mondiales de navigation aérienne, de l'évolution récente dans le domaine juridique ainsi que de diverses questions financières et administratives.

« Il s'agit selon moi de la session de l'Assemblée la plus chargée en questions de fond de l'histoire de l'OACI, et les décisions qui seront prises fixeront les orientations dans tous les domaines de l'aviation civile internationale pendant les décennies à venir. Je considère comme un privilège que l'on m'ait demandé de conduire et de cadrer les débats sur des questions souvent complexes et parfois controversées », a dit M. Kotaite à l'issue de l'élection.

L'ordre du jour complet de la 35<sup>e</sup> session de l'Assemblée de l'OACI et les notes de travail qui s'y rapportent se trouvent sur le site Web de l'Organisation à [www.icao.int](http://www.icao.int).

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 188 États contractants dans tous les domaines de l'aviation civile.

— FIN —

I:\Shared\ADB\LPB\Icdb\Press Releases\PIO.2004.11.fr\PIO.2004.11.fr.doc